



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le huit octobre à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de VIGOULANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur René GÉNICHON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2011

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

PRÉSENTS : Mme Maryline AMARTIN, Mme Paulette BOUBET, M. René GÉNICHON, Mme Jacqueline JUBARD, M. Jean-Pierre MOREAU, M. Pascal PASQUET, M. Jean-Pierre PERDEREAU-DEFER, Jean-Claude SAUVAGE, Mme Christiane TEXIER, majorité des membres en exercice.

EXCUSÉE : Mme Henriette RICHARD,

Monsieur Pascal PASQUET a été élu secrétaire de séance.

OBJET : - Projet de ligne à Grande Vitesse pour l'Indre -

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général de l'Indre et de la CAC (Communauté d'Agglomération Castelroussine) concernant le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris—Orléans- Clermont-Lyon (POCL) qui présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ S'ASSOCIE au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine.

☞ DEMANDE :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.
- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges-Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges-Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Pour extrait conforme
Le Maire
René GÉNICHON

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 24 OCT. 2011

et de la publication ou notification
le 24 OCT. 2011

